

DEPARTEMENT DU FINISTERE
MAIRIE DE ROSCOFF

- DÉCISION -

DECISION n°2016-54
OBJET : TARIFS DU PORT

Le Maire de Ville de Roscoff,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2014 concernant la délégation de compétences du conseil municipal au Maire,
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer chaque année les tarifs du port,

DÉCIDE

Article 1 :

Après avis du conseil portuaire du vieux port de Roscoff réuni le 2 novembre 2016, les tarifs du port sont fixés comme suit à compter du 01/01/2017.

Tarifs du port 2017

(Arrondi au 0,10 cts le plus proche)

TARIFS JOURNALIERS (bateau à quai)

	< 5m	5 à 7m	7 à 9m	9 à 11 m	11 à 12 m	> 12m
HORS SAISON						
€	3,0	4,0	5,3	6,4	7,7	7,7 + 1,40
SAISON						
€	5,3	6,4	7,7	9,3	10,1	10,1 + 2,60

TARIFS MENSUELS (bateau à quai)

	< 5m	5 à 7m	7 à 9m	9 à 11 m	11 à 12 m	> 12m
HORS SAISON						
€	38,2	56,5	75,2	93,9	113,7	113,7 + 18,8
SAISON						
€	75,2	93,9	113,7	131,4	148,9	148,9 + 37,8

TARIFS ANNUELS

CORPS MORTS COMMUNAUX ET PRIVÉS (maximum 9m)

	< 5m	5 à 5.5 m	5.5 à 7 m	7 à 9m
€	122,8	142,6	155,3	186,7

TARIFS ANNUELS
A QUAI

	< 5m	5 à 5.5 m	5.5 à 7 m	7 à 9m	9 à 11 m	11 à 12 m	> 12m
€	122,8	142,6	155,3	186,7	214,6	347,8	347,8 + 52,2

VIEUX PORT DE ROSCOFF - TARIFS 2017
TARIFS TTC D'USAGE DES INSTALLATIONS, OUTILLAGES PORTUAIRES ET
FOURNITURE D'EAU OU ÉLECTRICITÉ
HORS SAISON : de Janvier à Mai et de Octobre à Décembre
SAISON : de Juin à Septembre
(Arrondi au 0,05 cts le plus proche)

● STATIONNEMENT SUR TERRE-PLEIN

Pour les propriétaires de bateaux stationnant dans le port ou non

Tarif 2017 : 1,60/m²/mois (7 jours gratuits)

Tarif multiplié par 2 après 12 mois de stationnement consécutif et multiplié par 2 chaque année suivante
Par exemple : Année N⁺¹ = N x 2 ; Année N⁺² = N⁺¹ x 2 ; Année N⁺³ = N⁺² x 2 ...

TARIFS DIVERS

● TARIFS NON TTULAIRES D'UN CONTRAT AU VIEUX PORT :

Fourniture d'électricité 2017	3,05 €/jour
Fourniture d'eau 2017	2,85 €/jour

- Echouage à la marée pour visite de coque : tarif journalier de la catégorie du bateau
- Mise à quai du bateau avant ou après grutage (+ de 1 heure) : tarif journalier de la catégorie du bateau
- Dépôt sur le quai avant ou après grutage, (+ de 4 heures) : tarif journalier de la catégorie du bateau.

● TARIFS DOUCHE

Douche du port 2017 : 2,55 €/jeton

- La mise à disposition de personnel communal et de matériel sera facturée suivant le barème arrêté par la délibération fixant les tarifs communaux.

Article 2

Le Maire et le comptable de la collectivité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations et transmise :

- Au représentant de l'Etat,
- Au comptable de la collectivité.

Le Maire certifie que la présente décision a été publiée le 12 décembre 2016
Le Maire,



ROSCOFF, le 12 décembre 2016
Le Maire,

